



Relations internationales

# Dossier UE/Monde

Elections européennes du 7 juin 2009

Mai 2009

# Sommaire

Introduction .....	p.3
Politique européenne de sécurité et de défense.....	p.5
UE / Crise alimentaire et agricole mondiale.....	p.7
UE / Politique de voisinage.....	p.9
UE / Europe centrale et orientale Russie.....	p.11
UE / Méditerranée.....	p.13
UE / Afrique.....	p.15
UE / Amérique latine.....	p.17
UE / Asie.....	p.19
UE / Chine.....	p.23
UE / Iran.....	p.25

# Introduction

Ce dossier montre que l'Union européenne intervient dans l'ensemble des grands dossiers et des problématiques qui constituent les enjeux essentiels du monde d'aujourd'hui. C'est un travail qui n'est pas exhaustif et qui est perfectible... Il vise à donner quelques éléments de compréhension et de propositions. Il montre en tous les cas l'esprit général d'une politique particulièrement atlantiste et néo-libérale dans ses trois composantes majeures : la relation aux Etats-Unis et à l'OTAN, l'obsession du libre-échange et de la dérégulation pour la rentabilité, la carence en matière de démocratie et de multilatéralisme.

L'histoire a fait du rapport UE/Etats-Unis une relation particulièrement étroite dans tous les domaines. C'est une relation décisive sur les plans économique, politique, militaire... Elle se structure sur les firmes transnationales, les mouvements de capitaux, les relations politiques, l'Alliance atlantique et les visions stratégiques ... jusqu'aux flux touristiques. Les Etats-Unis sont une puissance européenne, alors que l'UE ne paraît ni en mesure, ni désireuse de peser sur les choix stratégiques des Etats-Unis. Les Européens, non seulement ne cherchent pas à sortir d'une hiérarchie de puissance, d'une tutelle permanente, mais ils la renforcent progressivement comme le montre, par exemple, une politique européenne de sécurité et de défense, subordonnée à l'OTAN dans ses structures opérationnelles comme dans ses missions. L'intégration complète de la France dans l'organisation militaire d'une OTAN sous commandement américain, renforce encore ce lien. L'objectif de finaliser d'ici 2015 un véritable marché transatlantique intégré dans le cadre d'un « partenariat stratégique » montre jusqu'où les Européens souhaitent aller dans une intégration euro-atlantique où le projet d'Europe indépendante et de rôle positif et autonome de l'Europe dans le monde tend à s'effacer.

Quatre données viennent cependant questionner cet ordre des choses : des puissances émergentes nouvelles au Sud qui relativisent la domination occidentale, les échecs des Etats-Unis au Proche-Orient, la crise mondiale du capitalisme dont l'épicentre est américain, l'élection de Barak Obama. Cela crée, de fait, des conditions plus favorables pour que l'Europe cherche à penser et agir de façon autonome. C'est un enjeu essentiel pour toutes les forces qui veulent changer d'Europe, changer le rôle de l'Europe dans le monde pour la paix, le désarmement, la sécurité et le règlement politique des crises et des conflits.

L'obsession européenne du libre-échangisme et du néo-libéralisme ne s'arrête pas au seul espace occidental. Dans l'ensemble de ses relations extérieures, et sous couvert d'une politique dite de coopération au développement présenté comme plus équitable que celle de Washington, l'UE ne cesse de mettre en place des zones de libre-échange et de dérégulation favorable aux intérêts européens et en premier lieu aux capitaux et aux firmes transnationales du Nord.

C'est le primat néo-libéral et capitaliste qui caractérise la vision européenne des échanges et du développement avec le Sud comme avec l'Europe de l'Est. C'est un des aspects dominants de la politique de voisinage de l'UE, une politique qui s'étend aussi bien au-delà

des frontières européennes. Une politique d'ouverture pour les capitaux et pour les spéculations, de fermeture pour les migrants...

La crise actuelle, aux graves conséquences économiques et sociales, dans le monde entier, appelle évidemment d'autres réponses, un autre type de régulation des échanges, de coopérations, d'aide au développement, pour les attentes sociales, pour l'emploi, pour les droits des peuples, pour la sécurité.

L'UE a élaboré un discours sur les droits humains, la démocratie, la bonne gouvernance qui s'inscrit jusque dans les clauses des accords d'association qu'elle signe avec les pays tiers. La politique européenne réellement conduite en la matière relève cependant plutôt de la géométrie variable. L'UE reste inactive et silencieuse dans des circonstances où les valeurs dont elle se réclame sont gravement bafouées. Elle privilégie et cherche à rehausser ses relations avec Israël, en dépit des crimes de guerre que ce pays a commis contre le peuple palestinien à Gaza, avec la Tunisie, malgré un régime policier qui foule aux pieds les droits de l'homme, avec le Maroc, même si la répression des sahraouis s'aggrave et que Rabat bloque le plan de l'ONU et le référendum d'autodétermination pour une solution au conflit du Sahara...

Cette contradiction manifeste entre un discours de référence « politiquement correct » et des pratiques totalement différentes dans la réalité, touche aussi le multilatéralisme. L'UE, face aux pays du Sud, négocie toujours en force, collectivement, comme Union à 27, contre des pays en développement pris isolément ou par groupes. Les principes et les buts des Nations-Unies font partie du discours mais la politique réellement mise en œuvre ne contribue pas au développement. Elle facilite l'accès aux marchés, aux sources de profits et de rentabilité pour les multinationales. Cette mise à l'écart du multilatéralisme et de ce qu'il y a de meilleur dans la Charte de l'ONU et les règles qu'elle apporte, va même plus loin encore. Avec le Traité de Lisbonne (s'il était finalement ratifié par les 27) l'UE se réserverait le droit, en matière de politique de sécurité et de défense, de décider d'interventions militaires, y compris préventives, sans résolution des Nations-Unies. L'article 49 du Traité ne fait référence qu'aux « principes de la Charte » mais il ne fait pas dépendre une action militaire de l'UE d'une mission clairement définie par l'ONU.

Pourtant, aujourd'hui plus qu'hier encore, le besoin d'une légitimité et d'une légalité se font sentir avec force pour construire des relations internationales plus civilisées, parce que dans le monde complexe d'aujourd'hui, face aux problèmes communs, la responsabilité et les solutions sont nécessairement collectives. Une Europe soucieuse de démocratie et d'un état de droit international devrait agir dans cet esprit.

# Politique Européenne de Sécurité et de Défense

## 1 - Contexte

On ne peut considérer la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) que dans son lien étroit avec l'OTAN.

Les traités de l'Union institutionnalisent ce lien en établissant avec Maastricht une nécessaire « *compatibilité* » de la défense européenne avec l'OTAN. Quant au Traité de Lisbonne, il fait lui-même de l'OTAN, pour les Européens, « *le fondement de leur défense et l'instance de sa mise en oeuvre* ». La PESD se situe donc dans une forme de compatibilité/subordination par rapport aux engagements souscrits dans le cadre de l'OTAN. Le Traité de Lisbonne comporte même une clause de solidarité politique et militaire semblable à celle du Traité de l'Alliance. La Politique européenne de sécurité et de défense se construit dans un esprit et sur des orientations très atlantistes et très convergentes avec la stratégie américaine.

En avril 2003, le Conseil européen a adopté le document Solana intitulé « Une Europe sûre dans un monde meilleur ». Ce document stratégique important définit une approche européenne en matière de sécurité. Il ne se démarque guère (sauf dans une simple référence à l'ONU et au multilatéralisme) de la conception des Etats-Unis et de l'administration Bush, sur l'identification des menaces (terrorisme, proliférations, Etats en déliquescence, criminalité organisée) que sur les réponses à y apporter, significatives d'une logique interventionniste, d'un glissement vers la guerre préventive, d'une volonté d'accorder plus de ressources et de dépenses à la défense. C'est dans ce cadre qu'il faut porter appréciation sur les missions dites de Peters Berg pour la gestion des crises comprenant des opérations militaires humanitaires, d'évacuation, de maintien ou de rétablissement de la paix, de forces de combat...

C'est ce choix qui a fait de l'Europe un acteur mineur, dépendant et sans rôle significatif sur le plan international dans le règlement des conflits comme en matière de sécurité plus généralement. L'Union européenne, dans ce cadre, est incapable d'atteindre le seuil de crédibilité que pourrait lui donner un rôle autonome et original pourtant tellement attendu dans le monde, notamment au Proche-Orient.

La réintégration complète de la France dans l'organisation militaire de l'OTAN, décidée par Nicolas Sarkozy, accentue encore ce lien de dépendance atlantique pour l'Europe et pour la France. Le Président de la République est allé jusqu'à renverser les arguments. Selon lui, le Traité de Lisbonne renforcerait une Europe de la défense autonome (mais le Traité prévoit le contraire). Grâce à sa réintégration dans l'OTAN, la France pourrait peser davantage dans l'Alliance... Comme si une hiérarchie de puissances, un consensus obligé sur une stratégie commune, une chaîne de commandements ne constituaient pas des contraintes réelles dans un alignement consenti.

## 2 - Propositions

La nature de la PESD et sa dépendance vis-à-vis de l'OTAN font monter l'exigence non seulement d'une **dissolution de l'OTAN**, instance politico-militaire fondée sur le primat de la logique de guerre et de la force, mais aussi le besoin d'un nouveau système de sécurité collective et préventive, en Europe et sur le plan international, adapté à notre période, refusant tout ce qui nourrit le choc des civilisations, les tensions et les violences politiques... reposant en priorité sur la réponse aux attentes sociales et populaires, sur le développement humain durable dans toutes ses dimensions, sur le désarmement, sur la non-prolifération des armes de destruction massive notamment nucléaires, sur la résolution politique des conflits.

Ni Europe, alliée subalterne et dépendante de l'OTAN et des Etats-Unis, ni « *Europe puissance* », à la fois rivale et partenaire de Washington. Les Européens doivent jouer un **rôle indépendant et original** pour contribuer à la paix dans un monde où les tensions sécuritaires, les crises, mais aussi les attentes des peuples sont immenses.

L'Europe doit agir pour le multilatéralisme. Une sécurité collective et préventive doit reposer sur une légitimité de portée universelle. Aucune action, aucune intervention militaire ne peut prendre corps sans une résolution de l'**ONU** et une mission clairement définie dans le respect des principes et des buts de la Charte des Nations Unies.

La politique européenne de sécurité et de défense doit faire l'objet d'une définition et d'un **contrôle démocratique et transparent**, notamment à travers les Parlements nationaux et le Parlement européen, mais aussi à travers le débat public, sur ses options, ses moyens et sur les valeurs qui fondent sa légitimité.

Les Européens doivent définir une vision du monde, une stratégie intégrant des objectifs de politique étrangère et de sécurité et des moyens spécifiques de défense commune adaptés aux missions de paix qu'ils peuvent réaliser: sécurisation, interposition, protection, garantie des accords passés dans le cadre du règlement politique des conflits. Ils ont besoin d'une **approche stratégique propre** fondée non pas sur le primat de la force mais sur l'**exigence de réponses politiques** aux crises et aux problèmes du monde d'aujourd'hui, sur la démilitarisation des relations internationales.

# L'UE et la crise alimentaire et agricole mondiale

## **1- Contexte**

Les émeutes de la faim qui se sont produites dans une quarantaine de pays, fin 2007 et début 2008 ont traduit la gravité d'une crise alimentaire et agricole qui a frappé en particulier les plus pauvres, des villes et des campagnes, dans l'incapacité de faire face à la hausse des prix des produits de base.

Selon l'ONU, près d'un milliards de personnes souffrent aujourd'hui de la faim. Certains agriculteurs de l'hémisphère Nord sont eux aussi touchés par la hausse de certains prix (fromages, engrais...) et par le bas niveau du prix de vente de leurs produits, alors que les consommateurs paient ces mêmes produits beaucoup plus chers, alors que les salaires sont souvent très bas.

Les agro-carburants, qui poussent à utiliser la terre pour la production de carburants et la spéculation sur les marchés sont parmi les principales causes immédiates de cette situation. Pour l'agriculture familiale, pour les travailleurs agricoles et les paysans sans terre, l'accès à la terre pour produire est de plus difficile ou impossible.

Cette crise alimentaire et agricole résulte de l'abandon des agricultures vivrières, notamment dans le Sud, avec la libéralisation et la dérégulation des marchés agricoles. Beaucoup d'agriculteurs du Sud sont forcés de produire des cultures de rente sur un marché dominé par les firmes transnationales qui dominent les échanges et fixent les prix. L'agriculture vivrière est ainsi mise en cause au profit d'un modèle d'agriculture exportatrice et industrielle, avec des sources nouvelles de profits. Certains Etats (Arabie saoudite, Japon, Chine, Inde, Corée du Sud...) cherchent maintenant à externaliser la production agricole nécessaire à leur propre population en achetant massivement des terres dans certains pays du Sud (Ouganda, Madagascar, Soudan, Cambodge, Brésil...).

Cette politique de dérégulation, de libéralisme à outrance et de spéculation est encouragée par les institutions financières internationales, par l'OMC, par l'UE, par les transnationales pour le profit, contre les petits producteurs.

En multipliant les accords de libre-échange type APE (Accord de Partenariat Economique), avec l'Afrique, la Méditerranée ou l'Amérique latine, l'UE continue d'accélérer cette politique qui met en cause les fondements de la souveraineté alimentaire et du développement. C'est le sens même de la stratégie adoptée confirmée par l'UE dans un rapport stratégique intitulé « Global Europe ».

## **2- Propositions**

L'UE doit reconnaître la spécificité de l'agriculture, son rôle décisif pour le développement et pour la lutte contre la pauvreté, contre la faim, pour la souveraineté alimentaire qui doit être considérée comme un axe prioritaire des politiques européennes.

C'est l'ensemble des politiques européennes (Politique agricole commune, politique commerciale, coopération au développement... ) qui doivent être à la fois mises en cohérence, reconsidérées et refondées pour la défense d'une agriculture paysanne et

durable qui tienne compte de son impact sur les populations locales, pour la suppression des subventions aux exportations agro-industrielles, pour produire sans OGM... Il faut promouvoir une agriculture assurant des revenus décents, une alimentation de qualité et préservant l'environnement.

L'OMC comme le FMI et la Banque mondiale, doivent être profondément transformées et intégrées dans le système multilatéral des Nations-Unies.

L'UE doit respecter ses propres engagements, en particulier les textes portant sur les droits humains. Elle doit agir pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui vise notamment à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. Elle doit suivre davantage l'ensemble des acteurs sociaux concernés, comme les syndicats et les ONG du développement, dans la détermination de ses politiques.

## UE / Politique européenne de voisinage

### 1- Contexte

La politique européenne de voisinage (PEV), lancée en 2003 au moment de l'élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO), posait la question de la relation aux «nouveaux voisins» de l'Est. Le concept de la politique de voisinage a consisté à mettre les voisins de l'Est et ceux du Sud (concernés par le processus euro-méditerranéen de Barcelone lancé en 1995) dans un ensemble de pays auxquels devait être offert un cadre de relations non institutionnel, sans perspective d'adhésion.

Les «voisins» sont donc traités différemment des pays visés par le processus d'élargissement (Turquie et Balkans occidentaux). La Russie quant à elle a négocié avec l'UE un partenariat stratégique, dont les principes furent lancés également en 2003, définissant des espaces de coopération spécifiques.

La PEV couvre actuellement dix pays du Sud de la Méditerranée ainsi que six pays à l'Est de l'Europe : Moldavie, Ukraine, Biélorussie, avec trois pays du Caucase du Sud, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, rajoutés en 2005.

La PEV repose sur un double principe qui ne va pas sans contradictions : un cadre unique pour une approche différenciée. Le cadre unique consiste à étendre dans la mesure du possible les politiques communautaires aux Etats du voisinage, à promouvoir des réformes démocratiques et économiques, sans prétendre les faire entrer dans les mécanismes de l'UE. L'approche est en même temps différenciée par pays et par région. Des «plans d'action» et des accords de partenariat (accords d'association au Sud, accords de partenariat et de coopération à l'Est) ont été conclus entre l'UE et chacun des pays de la PEV, à l'exception de l'Algérie, de la Biélorussie, de la Libye et de la Syrie qui sont restés à l'écart pour des raisons politiques. Ces plans d'action conclus sur une base contractuelle, quoique non juridiquement contraignante, sont profondément structurés sur le plan économique par une approche ultra-libérale. Ils sont aussi marqués par une «stratégie européenne de sécurité» qui lie les pays de la PEV aux intérêts de sécurité de l'UE. Il est prévu en effet un dialogue plus étroit sur la Politique étrangère et de sécurité européenne (PESC) et sur la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) ainsi qu'un partage des tâches et des responsabilités face aux «menaces» et aux conflits. L'UE cherche ainsi à «pacifier ses marges» en intégrant ses voisins de l'Est et du Sud à une conception géostratégique européenne d'ensemble dépendante des Etats-Unis et de l'OTAN et en imposant une gestion ultra-sécuritaire des migrations.

Aujourd'hui, on va vers un blocage du processus d'élargissement de l'UE, cinq ans après l'entrée des pays d'Europe centrale et orientale. Ces difficultés sont exacerbées par la crise économique brutale qui secoue tous ces pays et qui met en question la possible adhésion des pays des Balkans et de la Turquie. Par ailleurs, le «partenariat oriental» proposé par l'UE à six pays de l'ex-URSS au sommet de Prague en mai 2009 continue à vouloir imposer des réformes politiques et économiques néo-libérales en échange d'une ouverture du

commerce (toujours dans un cadre de sécurité et de défense conditionné par les objectifs de la PESD largement soumise aux impératifs atlantistes), au risque de provoquer de nouvelles lignes de partage et de fracture au sein du continent.

Très loin de son ambition affirmée, à savoir l'organisation autour de l'UE d'un espace intégré de libre circulation à la fois stable et prospère, l'UE a donc contribué à l'exacerbation des problèmes et des tensions : montée des nationalismes à l'Est (conflit du Kosovo) ; tensions dans le Caucase et en Moldavie; voisinage non démocratique en Méditerranée et violation des Droits de l'Homme et du droit international, impasse dans le conflit israélo-palestinien, crises au Kurdistan, conflit bloqué au Sahara occidental... ).

## **2- propositions :**

Il faut définir une nouvelle architecture de voisinage de l'UE et inscrire celle-ci dans l'exigence d'un changement profond des fondements de la construction européenne actuelle : nécessité d'un changement de finalité de cette construction avec le refus de la pérennisation du modèle libéral européen inscrit dans les traités.

Récuser la mise en concurrence des peuples et affirmer avec les partenaires de l'UE, à l'Est comme au Sud, des relations fondées sur l'égalité, le co-développement dans l'intérêt mutuel, un engagement résolu pour la démilitarisation des relations internationales et le désarmement.

A l'Est, avec la redéfinition du cadre de l'OSCE, aller vers l'élaboration d'un nouveau traité pan-européen pour la sécurité et la coopération, légalement contraignant et intégrant tous les problèmes en suspens : intégrité des frontières ; mise à plat des conflits potentiels ; non recours à la force (prévention des crises) ; désarmement et sécurité d'approvisionnement énergétique.

En Méditerranée et au Proche-Orient, respect des exigences d'un développement durable et du droit international, construction d'espaces démilitarisés et de zones dénucléarisées. Véritables partenariats pour le développement dégagés des critères actuellement imposés par l'OMC, le FMI et la Banque mondiale.

## UE / Europe centrale et orientale Russie

### 1. Contexte

L'UE est à la fois le principal client et le principal fournisseur de la Russie. L'interdépendance est évidente. La Russie est appelée à jouer un rôle économique important en Europe dans la prochaine décennie et au-delà.

L'UE cherche à diversifier ses sources d'approvisionnement en hydrocarbures pour sa sécurité énergétique.

L'UE et la Russie ont aussi quelques conflits commerciaux bilatéraux.

La négociation du nouvel accord-cadre UE/Russie est bloquée depuis 2 ans par les Européens. Les divergences portent sur l'approvisionnement énergétique, le commerce, la politique de voisinage et la sécurité.

Concernant la sécurité, la résolution votée au Parlement européen en septembre dernier était totalement unilatérale, sur une orientation atlantiste (la résolution du Conseil européen était plus équilibrée même si elle ne faisait pas ressortir toutes les responsabilités politiques dans la crise régionale en particulier celle du Président géorgien). S'il fallait condamner le caractère « *disproportionné* » de la riposte russe, l'occupation prolongée de certains secteurs de la Géorgie... il est indispensable de mesurer l'impact extrêmement négatif de la stratégie occidentale de confrontation dans la région: stratégie d'élargissement de l'OTAN aux portes de la Russie, installation du bouclier anti-missiles, sans oublier l'effet désastreux qu'a eu le bombardement de la Serbie en 1999 par l'OTAN et la reconnaissance en 2007 de l'indépendance proclamée du Kosovo.

L'approche « *plus coopérative* » annoncée d'Obama à l'égard de la Russie, si elle peut inquiéter les pays de l'Est européen plutôt méfiants à l'égard de la Russie (leur « *sentiment* » étant qu'on ne peut parler avec la Russie qu'en « *position de force* »), pourrait toutefois servir à long terme le besoin de coopération dans un climat moins tendu.

L'UE vient également de lancer un « Partenariat oriental » avec six anciennes républiques soviétiques: Géorgie, Ukraine, Moldavie, Azerbaïdjan, Arménie et Biélorussie.

Les six Etats indépendants sont frappés par une crise économique, sociale, institutionnelle et politique profonde. L'objectif de l'UE est de rapprocher ces Etats de l'Union et de préparer une zone de libre-échange. Ce processus se fait en parallèle avec la politique de l'OTAN, d'un élargissement de son influence et du nombre de ses membres à l'Est.

Le partenariat oriental de l'UE participe ainsi aux nouvelles tensions entre les Occidentaux et la Russie, largement alimentées par des années de pression américaines et par la volonté des Etats d'installer en République tchèque et en Pologne un système anti-missile sophistiqué et très stabilisateur pour la sécurité internationale.

## 2. Propositions

**Quel partenariat proposer** à une Russie qui cherche aujourd'hui **à reconstruire son industrie** alors que les **directives européennes libérales rendent impossible** une véritable politique de coopération internationale et une politique industrielle européenne?

Quelles **accords mutuellement avantageux**? La mise en place d'un programme industriel d'efficacité énergétique en Russie, le développement de l'industrie aérospatiale et des biotechnologies... peuvent offrir des possibilités de coopération, de recherche commune, avec à la clé de la formation et de l'emploi.

Quelle **politique de sécurité collective et préventive et de « voisinage »** développer notamment pour contribuer à la baisse des tensions et au règlement des conflits.

Avoir avec la Russie un dialogue sur les **engagements collectifs en matière de démocratie, de droits humains et de valeurs humaines universelles, liés à l'appartenance au Conseil de l'Europe et à l'OSCE.**

La France et l'UE devraient agir pour en finir avec la confrontation sur les zones d'influence et négocier avec la Russie, dans le cadre de l'OSCE, un **nouveau cadre multilatéral, sous l'égide de l'ONU**, pour la sécurité européenne, le bon voisinage, pour la coopération, le désarmement et le règlement des différends.

## UE / MEDITERRANEE

### 1. Contexte

En novembre 1995 est signée la « *Déclaration de Barcelone* » établissant les Accords dits euro-méditerranéens. Ils établissent une « *zone de prospérité partagée* », ladite prospérité étant obtenue par la signature d'accords bilatéraux visant à établir au plus tard en 2010 un régime de libre échange entre chacun des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) et L'UE. En ce qui concerne le volet politique, ils prévoient la création d'une « *zone de paix et de sécurité en Méditerranée* »: cadre permettant d'instaurer un dialogue politique régulier sur des questions internationales d'intérêt commun. Ils incluent une clause démocratique.

La tentative de relance en 2007, par N. Sarkozy, d'une « *Union méditerranéenne* » très critiquée dans sa première mouture, car excluant l'UE en tant qu'Institution, a été suivie d'un projet d'« *Union pour la Méditerranée* » qui a été intégrée dans le « *partenariat* » euro-méditerranéen. Les sommes affectées à la réalisation des projets concrets énoncés inclus dans cette Union (dépollution de la mer, développement des réseaux maritimes et terrestres, accès à l'eau, éducation, prévention des catastrophes naturelles, aide aux PME) sont ridiculement faibles. Les projets eux-mêmes semblent pour l'instant plutôt limités.

L'ensemble du partenariat euro-méditerranéen a été bloqué par les conséquences de l'agression israélienne à Gaza. L'UE s'est sentie obligée, malgré son soutien constant à Israël, de geler le processus euro-méditerranéen. Une faible et très temporaire réaction aux crimes de guerre commis par Tel Aviv.

Le projet d'Union pour la Méditerranée ne change rien d'essentiel au partenariat initial. Le processus euro-méditerranéen reste structuré par l'objectif initial libre-échangiste dans son esprit très néo-libéral. Ses conséquences sur l'économie des pays signataires du Sud et de l'Est de la Méditerranée sont problématiques: fragilisation d'industries déjà faibles, pertes de recettes fiscales... Ce processus n'a apporté aucun avantage aux pays méditerranéens signataires. La prospérité partagée est restée, pour la majorité des populations concernées, un slogan vide de contenu. L'échec est tout aussi patent en ce qui concerne la « *zone de paix et de sécurité* », l'UE s'étant montrée incapable de jouer un rôle significatif dans la solution au conflit israélo-palestinien. Les carences sont également évidentes du point de vue de la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. Enfin, les politiques migratoires, sous prétexte de lutte contre l'immigration clandestine, ont été encore durcies. Le bilan, au total, est négatif.

## **2. Propositions**

Repenser les relations euro-méditerranéennes dans l'esprit d'une **nouvelle conception de l'aide internationale au développement**

Etablir un **partenariat entre chaque pays en développement et un organisme de coordination à créer, regroupant les diverses agences et institutions des Nations unies à compétence technique susceptibles d'intervenir dans le champ du développement** (UNESCO, OMS, PNUD, PNUE, ONUDI, FAO, Banque mondiale aux missions redéfinies, etc.), sous la direction d'un secrétaire général adjoint de l'ONU affecté à cette tâche spécifique. Concrétiser ce partenariat dans un « *Contrat de développement* », basé sur un plan de développement à 10 ans, qui porterait sur l'extension de la capacité de chaque pays à satisfaire des objectifs de « *développement humain durable* » pour l'ensemble de sa population.

Mise sur pied d'une **banque méditerranéenne de développement** pour répondre aux besoins réels des populations.

Modernisation des grandes **infrastructures**.

Amélioration prioritaire des **systèmes d'éducation-formation-recherche** et des systèmes de **santé**

Rôle de l'UE dans une solution juste, et conforme au droit international et aux résolutions internationales du **conflit israélo-palestinien**: faire pression sur Israël par l'application de sanctions, et la suspension de l'accord UE/Israël (et en refusant le rehaussement du statut d'Israël dans cet accord). Les Européens doivent faciliter la mise en oeuvre d'une enquête internationale sur les crimes de guerre commis à Gaza.

Rôle de l'UE (et de la France) dans le règlement du **conflit sahraoui**: nécessité d'appliquer les résolutions de l'ONU et d'encourager le référendum d'autodétermination.

Révision complète des **dispositions relatives à la circulation et au séjour des migrants** en provenance des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée et des pays ACP.

## UE / AFRIQUE

### **1. Contexte**

De manière générale, la relation UE / Afrique demeure très inégalitaire, marquée par les logiques de domination et d'exploitation dans tous les domaines (politique, économique et commerciale, coopération et développement, etc.).

En 1975, avec la signature des Accords de Lomé, la Communauté européenne établissait un cadre de relations privilégiées avec les ACP. Ce cadre prolongeait l'ancienne relation des ex-puissances coloniales avec ces pays. Il ne permettait pas de dépasser le rapport de domination et d'exploitation notamment la « Françafrique ». Mais il comportait des mécanismes d'aide et de coopération non réciproques (Stabex pour la stabilisation des cours des matières premières, Sysmin pour les matières premières minérales...) assez favorables sur le plan financier, pour les ACP. Avec l'accord de Cotonou en 2000, ces accords ont été mis en cause dans une optique néo-libérale de libre-échange. Ce processus de « normalisation » néo-libérale se poursuit avec la mise en place des APE.

Ainsi, l'UE est actuellement en négociation avec les 78 pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) pour l'adoption et la mise en œuvre d'un nouveau type d'Accord de partenariat économique (APE) sur lequel se fonderait l'ensemble des relations entre l'UE et les ACP. Les négociations se déroulent dans la plus grande opacité. L'état d'avancement très hétérogènes d'une région à l'autre des signatures et ratifications des accords, montre ainsi des processus simultanés de différents niveaux d'accords compliquant encore davantage la situation. Quel que soit le type d'accord, il vise à prolonger la relation de domination néo-coloniale. En outre, les cadres de relations préexistants, notamment le système SPG et SPG+, dans lesquels auraient pu s'inscrire les relations UE/ACP - plus favorables à ces derniers – s'ils avaient été pris en compte, rendaient finalement inutiles les APE.

L'UE s'est d'ailleurs heurtée à une résistance inédite des Africains lors du Sommet Europe/Afrique de Lisbonne en 2007. Les gouvernements africains ont dénoncé une orientation peu favorable à leur développement.

Les Etats membres de l'UE s'étaient engagés à porter à 0,7% de leur PIB le montant de leur contribution à l'aide au développement; cet objectif n'est pas atteint. Qu'en est-il, notamment après les promesses faites lors de la Conférence du G20 le mois dernier? Sous quelle forme les fonds supplémentaires accordés au FMI pour l'aide aux pays les plus pauvres vont-ils être utilisés? Dans le contexte actuel de crise financière et économique mondiale profonde, il est urgent et impératif pour l'UE de prendre en compte les répercussions très graves sur les pays les plus pauvres d'Afrique, qui ont tendance à être largement oubliés...

## **2. Propositions**

Exiger la **transparence des relations politiques**, négocier de **nouveaux accords de partenariat pour sortir de la logique néo-coloniale**.

Apporter un **soutien aux forces progressistes, renforcer les liens avec tous les acteurs pour construire des solidarités, participer de la volonté d'émancipation**.

Soutenir les revendications pour l'**Etat de droit**, pour des **processus politiques transparents**, pour des avancées démocratiques et le respect des libertés.

Mettre en place une **nouvelle coopération au développement, fondée sur les besoins populaires et des priorités sociales** (éducation, santé, alimentation, eau, logement, culture...). Garantir aux peuples la **maîtrise de leurs ressources dans le respect de leur souveraineté**.

Négocier de **nouveaux accords dans le cadre d'institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale) profondément refondées** (critères d'octroi des prêts et modes de décision) pour une véritable régulation des marchés mondiaux. **Annuler la dette** en particulier des pays les plus pauvres.

Exiger la **dignité des migrants** et le **respect de la Charte de l'ONU** garantissant la liberté de déplacement, comme **base des politiques migratoires**. Mettre en cause totalement la politique de tri répressif et ultra-sélectif des migrants mise en oeuvre par les Européens.

Exiger le **respect de la clause démocratique** incluse dans les accords de partenariat de l'UE avec les pays ou groupes de pays tiers.

L'Union européenne, et la France en particulier, peuvent contribuer à la **résolution des conflits sans ingérence**, sur la base de la Charte de l'ONU et des résolutions adoptées par celle-ci, avec l'exigence du respect de l'intérêt des peuples concernés. Il faut en finir avec les pratiques néo-coloniales, le clientélisme de la Françafrique et la défense de régimes répressifs et corrompus.

## UE / AMERIQUE LATINE

### 1. Contexte

La relation que l'Union Européenne a construit avec l'Amérique latine est le prolongement de la stratégie de Lisbonne: l'UE reproduit des relations dominé/dominant sous couvert d'une relation de coopération.

Les systèmes généralisés de préférences SGP, SGP+ et STABEX<sup>1</sup>, lesquels semblaient pouvoir apporter une relation bien plus « *civilisée* » que celle proposée par les Etats-Unis, sont abandonnés progressivement.

Afin d'assurer sa présence en Amérique Latine, l'Union Européenne a proposé aux pays du sous-continent des *accords d'association*, présentés comme une alternative aux traités de libre échange proposés par les États-Unis puisqu'ils comportent, en sus du volet commercial, un volet dialogue politique et un volet coopération. En outre, l'UE a toujours affirmé sa volonté de favoriser l'intégration régionale en Amérique Latine en négociant « de bloc à bloc », c'est à dire avec les différents groupes d'intégration régionale tels que le MERCOSUR, la CAN... (et non pas sur le modèle des accords bilatéraux privilégiés par les Etats-Unis).

Mais ces accords d'association UE/AL se négocient dans une grande opacité.

De surcroît, l'UE propose d'inclure des propositions qui ont pourtant été rejetées dans les négociations à l'OMC: ouverture des services, des marchés publics, les investissements, les règles de la concurrence, la propriété intellectuelle. Il existe une vraie convergence des points de vue des forces progressistes européennes et de la majorité des pays d'Amérique latine pour refuser les propositions libérales de la Commission européenne.

Une clause démocratique fait partie des accords signés ou en négociation où les parties s'engagent à respecter les valeurs démocratiques et les droits Humains. Mais aucun mécanisme de suivi, et encore moins contraignant, n'a encore été créé malgré les demandes des organisations de défense des droits de l'Homme.

Le dialogue politique reste pour le moment au niveau des bonnes intentions. Il est plus un instrument pour favoriser le libre échange et la circulation d'investissements qu'un instrument de coopération politique.

L'UE apparaissait, pour bon nombre de pays et surtout pour ceux membres du Mercosur (Argentine, Brésil, Uruguay et Paraguay) comme un exemple de construction régionale ayant pris en compte les différences de niveau de développement existant entre pays membres et ayant créé des Fonds structurels pour corriger et compenser les effets de

---

<sup>1</sup> SGP assurait l'accès aux marchés européens; STABEX stabilisait les prix de production.

l'élargissement.

Le « modèle social » européen apparaissait aussi comme un exemple pour un continent qui sortait de la crise des années 80 et 90 et d'une période d'ajustements structurels très durs responsables d'une augmentation drastique de la pauvreté et des inégalités. Toutefois, l'UE d'aujourd'hui ne peut plus prétendre apparaître comme une alternative au modèle proposé par les Etats-Unis: les évolutions des dernières années s'orientant vers une remise en question du modèle social et un rapport de forces de plus en plus dominé par les conceptions libérales.

Toutefois, depuis 2004, un réseau d'organisations sociales et politiques, parmi les quelles le Parti de la gauche Européenne et la Gauche Unitaire Européenne, ont créé un réseau bi-régional qui se donne pour objectif d'informer et de mobiliser l'opinion publique en faveur d'une relation entre l'union Européenne et l'Amérique Latine fondée sur la coopération et non pas sur les intérêts des transnationales. Ce réseau organise tous les deux ans, parallèlement aux sommets officiels des Chefs d'Etat et de gouvernement des deux continents, la rencontre « Enlazando Alternativas » (Nouons des Alternatives) où sont débattues les alternatives possibles et où les organisations participantes discutent des stratégies de la mobilisation.

## **2. Propositions**

création de **mécanismes de participation citoyenne** dans le cadre des négociations des Accords d'association, **informer** sur les évolutions de celles-ci notamment en **développant le réseau « Enlazando Alternativas »**.

création d'un **Conseil économique et social bi-régional** avec des compétences propositionnelles.

Revaloriser le **travail**, mettre en place les moyens nécessaires pour que les pays partenaires puissent construire ou reconstruire des **systemes de protection sociale publics et universels**. Exiger le **respect des conventions collectives** et créer ce droit là où il n'existe pas encore. Création de **fonds structurels** pour empêcher tout dumping social.

création d'un **Observatoire des Droits Humains** et de **mécanismes contraignants** permettant la suspension des accords si la clause démocratique n'est pas respectée.

rappeler la **primauté du dialogue politique** sur les relations commerciales et sur les politiques de protection des investissements, pour la mise en œuvre d'un **véritable projet de coopération pour le développement**.

Faire des objectifs de l'**ONU**, les **critères de décision concernant le combat contre la pauvreté et les inégalités**.

Respecter les **choix des peuples**: les voies et stratégies décidées ainsi que les **gouvernements démocratiquement élus**.

L'UE et l'Amérique Latine pourraient être des facilitateurs du dialogue et de la négociation politique pour une issue au **conflit armé colombien**.

l'UE pourrait prendre insister sur la nécessité de lever le **blocus contre Cuba**, illégal au regard du droit international, en application des résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU votées tous les ans depuis 1993.

## UE / ASIE

### 1 - Contexte

Les relations entre l'UE et l'Asie se sont diversifiées, densifiées et institutionnalisées au cours de la dernière décennie.

L'UE est engagée dans trois types de dialogues:

Ceux définis comme « stratégiques », avec des Etats asiatiques considérés comme importants : le **Japon**, la **Chine**, l'**Inde** et la **Corée du sud**.

Ceux établis avec des organisation régionales asiatiques : l'**ASEAN**, le **Forum régional de l'ASEAN** qui a été créé par la 27<sup>ème</sup> rencontre ministérielle de l'ASEAN en 1994 et qui rassemble aujourd'hui les 10 membres de l'ASEAN et leurs principaux interlocuteurs (Chine, Japon, les deux Etats coréens, Mongolie, Inde, Pakistan, Bangladesh, Sri Lanka, Russie, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle Guinée, Timor Leste et Union Européenne) ; l'Association de Coopération régionale de l'Asie du sud (**SAARC**), qui regroupe les 7 pays de l'Asie méridionale + l'Afghanistan et, en tant qu'observateurs, la Chine, le Japon, la Corée du sud, l'Iran, les Etats-Unis, Maurice et, depuis 2006, l'UE. Avec l'ASEAN, les relations sont anciennes. Le fait qu'il n'y a eu qu'un sommet ne doit pas cacher leur importance, d'ordre essentiellement économique.

Celui embrassant les deux continents, le plus ambitieux par définition, qui a été engagé les 1<sup>er</sup> et 2 mars 1996, dates du premier sommet Asie-Europe, tenu à Bangkok, et qui s'est poursuivi sous le nom de rencontres Asie/Europe ou **ASEM (Asia/Europe Meeting)**. Dialogue le plus ambitieux au sens où l'UE est ici le seul interlocuteur. L'ASEM représente 50% du PIB mondial, 58% de la population du globe et 60% du commerce international.

Le fossé se révèle immense entre la prolifération des rencontres et la multiplication des délégations, d'une part, et le peu d'écho que celles-ci éveillent dans les médias et les débats politiques en Europe, d'autre part. Un rapport récent indique, par exemple, que pas moins de 450 délégations européennes s'étaient rendues en Chine au cours de l'année 2007, sans compter évidemment celles effectuées dans un cadre bilatéral, entre tel ou tel pays européen et la Chine. Certains grands pays européens (France, R-U, Allemagne) poursuivent en effet des « dialogues » nationaux, si bien que, par exemple, il existe 6 canaux parallèles (UE et bilatéraux) avec Pékin sur le changement climatique.

Au-delà, il y a la volonté de la part de l'UE et de ses membres de renforcer la relation Europe/Asie, qui apparaissait comme le maillon faible de la Triade Amérique du nord/UE/Asie orientale (étendue à l'Inde). Ce qui prime, c'est la vision libérale de la mondialisation : libéralisation des flux de marchandises, de capitaux et des personnes, afin de permettre le redéploiement des firmes transnationales et de dégager des sur-profits. A cet égard, les Européens ne se différencient guère des Américains. La difficulté, pour les uns et pour les autres, vient de ce que les Etats asiatiques sont soucieux de leurs

souverainetés et entendent être considérés comme de véritables partenaires.

## **2. Propositions**

**Evaluation des programmes engagés à ce jour et établissement de priorités :** environnement et risques naturels, énergie, sécurité alimentaire et normes des produits, soutien aux politiques publiques en matière de santé, d'éducation, de formation continue, de conditions de travail, de défense des travailleurs, des femmes, des enfants, des minorités et des migrants. L'OIT, l'UNICEF, la FAO, l'UNESCO, l'OMS, mais pas l'OMC et le cycle de Doha !

Sans s'appuyer sur l'Asie pour contrer les Etats-Unis, ce qui est impossible, ne serait-ce que parce que les Etats-Unis sont aussi une puissance asiatique, **affirmer l'autonomie de réflexion et d'action de l'Europe;**

- respect des principes de l'ONU et cadre onusien;
- recherche de la stabilité dans un continent en pleine effervescence;
- désarmement nucléaire, arrêt de la course régionale aux armements, refus de la constitution de blocs ou alliances hostiles;
- l'OTAN est en Asie, où elle n'a rien à faire. Il est certain que des initiatives européennes dans d'autres régions du monde, au Moyen-Orient en particulier, rehausseraient l'audience de l'Europe dans le reste du continent asiatique.

**L'UE peut jouer un rôle en faveur de la sécurité continentale :** aide à la solution de conflits locaux, comme cela a été le cas pour Aceh en Indonésie ; contribution à la solution de la question coréenne, qui ne se limite en rien au nucléaire (après tout, la plupart des pays européens, à l'exception notable de la France, entretiennent des relations diplomatiques avec les deux parties de la Corée, ce qui n'est le cas ni des Etats-Unis ni du Japon) ; navigation maritime, en appuyant le rôle des Etats riverains du détroit de Malacca ; promotion d'une autre conception de la sécurité, celle de la sécurité humaine, à laquelle les partenaires asiatiques sont sensibles ; enfin, partenariats euro-asiatiques dans la recherche de solutions, notamment au Moyen-orient.

## UE / CHINE

### 1. Contexte

Le dernier sommet Chine–Union européenne devait se tenir le 1<sup>er</sup> décembre 2008 à Lyon (sous Présidence française de l'UE) ; il a été annulé unilatéralement par le Gouvernement chinois en raison de l'attitude de Nicolas Sarkozy sur le Tibet (rencontre à l'automne dernier avec le Dalaï-Lama; polémique sur les JO et incidents ayant émaillé le parcours de la flamme olympique à Paris). Au début de cette année, le Premier Ministre Chinois, Wen Jiabao, a effectué une tournée officielle dans certains pays européens. Il a délibérément évité la France: il s'est rendu en Suisse, en Allemagne, à Bruxelles aux sièges des institutions européennes, en Espagne et en Grande Bretagne.

Au sommet du G20 à Londres début avril, la Chine s'est imposée comme une puissance de plus en plus incontournable sur la scène internationale. Sa proposition d'abandon du dollar et de son remplacement par les « Droits de Tirages Spéciaux » du FMI comme monnaie de réserve mondiale, a eu un certain retentissement à la fois parce qu'elle correspond à un besoin réel, parce qu'elle témoigne de préoccupations légitimes face à la crise qui a pris naissance aux Etats-Unis et parce qu'elle témoigne de cette émergence chinoise comme puissance montante.

En outre, en marge du Sommet, les relations franco-chinoises se sont réchauffées, la France réaffirmant sa position sur l'intégrité territoriale chinoise et l'existence d' « *une seule Chine* »).

L'UE et la Chine entretiennent un dialogue régulier sur les droits de l'Homme, dans le cadre d'un mécanisme non-contraignant. Le gouvernement chinois a publié à mi-avril, pour la première fois, un document général intitulé « Plan d'action national sur les droits de l'Homme (2009-2010).

L'UE est le premier partenaire commercial de la Chine. La Chine est le deuxième partenaire commercial de l'UE. Le commerce bilatéral a progressé de 19,5%, à 425,6 milliards de dollars en 2008, avec un excédent commercial pour Beijing de 160 milliards de dollars, selon les statistiques chinoises. Toutefois, Beijing craint les mesures antidumping (considéré comme des mesures protectionnistes) épisodiquement prises par l'UE contre les produits à l'importation venant de Chine (actuellement il y a 49 procédures en cours).

Le prochain sommet Chine-UE se tient au mois de Mai à Prague.

Aujourd'hui la question de Taiwan n'apparaît plus comme un enjeu primordial de tension, au moins pour l'instant, dans les relations internationales, tant l'évolution des liens entre Taiwan et le Continent (économiques, étatiques, politiques de dialogue entre le PCC et le Guomintang, touristiques, etc.) s'inscrit dans une perspective sur le très long terme.

## **2. Propositions**

La **coopération UE/Chine** est une nécessité mutuelle incontournable.

Il faut **dépasser un type de relations conflictuelles où la question des droits humains conditionne l'ensemble de la coopération**. Le dialogue et même une certaine confrontation politique (comme avec tout autre pays) doivent avoir lieu sur cette question, et les divergences doivent pouvoir s'exprimer sans que cela mette en cause la totalité de la relation. La divergence doit être acceptée.

C'est par le **développement de la Chine**, dans tous ses aspects, que l'on parviendra à surmonter les problèmes posés par le dumping social, les délocalisations. La coopération France/Chine et UE/Chine doit toucher tous les domaines économiques, sociaux, politiques et culturels.

## UE / IRAN

### 1. Contexte

Selon la Commission européenne elle-même, « *il existe un grand potentiel pour approfondir les relations entre l'Iran et l'UE. Alors que la coopération existe déjà, le champ d'application est actuellement bien en deçà de son potentiel* ».

L'Iran et l'UE ont établi un « dialogue global » en 1998.

En 2002, ils ont conclu des accords au plan commercial et dans le domaine de la coopération. L'UE est le principal partenaire commercial de l'Iran. L'Iran souhaite rentrer dans l'OMC. Les domaines de coopération actuels sont: l'énergie, le transport, l'environnement, la lutte contre la drogue, l'asile et les migrations, l'éducation et la culture.

Un renforcement de la coopération dans ces domaines devait être assorti d'un renforcement dans les relations politiques. L'UE et l'Iran ont commencé à négocier afin d'aboutir à un accord de dialogue politique sur la situation au Proche-Orient, la non-prolifération des armes de destruction massive, les droits de l'Homme et la lutte contre le terrorisme. Actuellement, ces pourparlers sont gelés. Leur reprise, selon l'UE, dépend des progrès dans la résolution des questions en suspens dans le cadre du programme nucléaire.

En 2002 et 2004, sur la base des principes énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par l'Iran, un dialogue bilatéral s'est mis en place entre l'UE et l'Iran. Le dialogue a été suspendu. L'impunité, la torture et d'autres types de mauvais traitements, ainsi que le recours à la peine de mort, continuent de prévaloir. Les conditions de libre débat politique à l'approche des élections du 12 juin ne sont pas remplies : cessation de parution de plusieurs journaux ; restriction de l'accès à certains sites internet...

Pour des démocrates iraniens, la main-tendue par Obama à l'Iran pour surmonter leurs divergences actuelles ne doit pas se faire sur le dos du combat nécessaire pour le respect des droits de l'Homme en Iran.

La Commission européenne n'a pas de délégation auprès de l'Iran, mais elle travaille avec les ambassades des pays membres de l'UE à Téhéran.

Actuellement, aucune preuve n'a été avancée de l'existence d'un programme nucléaire à objectif militaire en Iran. Pour autant, outre le besoin de diversifier ses ressources énergétiques, l'objectif de se doter de l'arme nucléaire pourrait répondre à des motivations politiques internationales et de sécurité. L'Iran cherche à s'affirmer comme une puissance régionale.

L'Iran veut assurer sa sécurité, dans un environnement qu'elle considère hostile : un Etat d'Israël très agressif ; le Pakistan où règne le chaos politique ; l'Afghanistan où les troupes américaines se renforcent ; l'Irak dont on ne voit pas bien l'avenir... Téhéran estime qu'aucune garantie ne lui est apportée par ses différents voisins et leur allié américain. Et dans ce bras de fer de haut niveau, l'Iran continue à soutenir le Hezbollah au Liban, le Hamas en Palestine... autant de forces considérées comme des menaces directes ou des ennemis par les puissances occidentales et Israël.

Ensuite, l'objectif iranien de se faire reconnaître comme puissance devrait, selon Téhéran, être facilité par la maîtrise de l'arme nucléaire à l'exemple du Pakistan ou de la Corée du Nord, devenu un partenaire incontournable dans le dialogue avec les USA, la Chine.

Enfin, l'Iran considère que le traitement qui lui est infligé tant par le Conseil de sécurité que par l'UE est particulièrement discriminatoire, Israël possédant l'arme nucléaire tout en refusant de signer le TNP. Il en va de même pour le Pakistan et l'Inde, pays avec lequel les Etats-Unis sont en train d'établir une coopération nucléaire privilégiée.

## **2. Propositions**

Un début de **reprise du dialogue international sur les questions de la Palestine, du nucléaire, de l'Afghanistan...** pourrait conduire à une baisse des tensions et contribuer à instaurer un climat plus favorable au respect des libertés et des droits humains.

Il faut enrayer la prolifération, et exiger l'**instauration d'un processus politique conduisant à dénucléariser le Moyen-Orient**. C'est le sens de la résolution adoptée en octobre 2007 lors de la conférence générale de l'**AIEA** (GC (51) RES/17), appelant « *tous les états de la région à prendre des mesures de confiance et des vérifications, en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient* ». En outre, le **TNP** est un traité de lutte contre la prolifération et tout autant un traité pour un désarmement nucléaire multilatéral et contrôlé. Les Européens doivent s'engager pour son application.

Le vote étroit de cette résolution (53 pour, 47 abstentions [!] et 2 contre), montre les résistances à cette proposition visant pourtant à résoudre le problème. Qu'attend l'UE pour s'engager dans l'application de cette résolution, auprès du Conseil de sécurité et des pays concernés ?